

Compte-rendu du Comité de pilotage national du PNA Loutre d'Europe **16 mars 2022 (visioconférence)**

Etaient présents :

- Marie ABEL (Groupe Mammalogique et herpétologique du Limousin)
- Mélanie AZNAR (Groupe Mammalogique d'Auvergne)
- Véronique BARTHELEMY (DREAL Nouvelle-Aquitaine, coordinatrice nationale du PNA)
- Maxime BELAUD (Nature En Occitanie)
- Gwendal BODILIS (Agence de l'eau Seine-Normandie)
- Clotilde BOITARD (DIR Nord-Ouest)
- Jean-François BRETAUD (Centre d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement - Cerema)
- Jean-Noël CHOQUET (Union Nationale des Associations des Piégeurs Agréés de France)
- Florent CLET (DREAL Normandie)
- Laurence CLOTTES (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse – AE RMC)
- Annabelle CLUZEAU (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire/DGITM)
- Nathalie de LACOSTE (SFEPM)
- Ondine DUPUIS (LPO Franche-Comté)
- Ségolène FAUST (DREAL Centre-Val de Loire)
- Christine FOURNIER (personnalité scientifique, GREGE)
- Camille FRAISSARD (LPO Hérault)
- Nicolas FUENTO (LPO PACA)
- Régis GOMES (Office Français pour la Biodiversité, direction régionale Occitanie)
- Patrick HAFFNER (Muséum national d'Histoire naturelle – UMS Patrimoine Naturel)
- Paul HUREL (Office Français pour la Biodiversité, direction régionale Centre-Val de Loire)
- Guillaume KOTWICKA (DREAL Hauts de France)
- Jéssabel LAITHIER (ITAVI filière piscicole)
- Corentin LELOUP (Fédération Nationale des Chasseurs)
- Charles LEMARCHAND (personnalité scientifique)
- Damien LERAT (Société d'histoire naturelle et des Amis du muséum d'Autun - SHNA)
- Melody LIM (CEN Occitanie)
- Benoit MARCHADOUR (LPO Pays de la Loire)
- Alain MARIE (Etangs de France, Fédération Française d'Aquaculture)
- Johan MICHAUX (Université de Liège, GeCoLAB Génétique et conservation)
- Marie HANSER-MASSON (SFEPM, animatrice nationale du PNA)
- Olivier PATRIMONIO (Ministère de la Transition Ecologique - MTE / Direction de l'eau et de la biodiversité - DEB)
- Emile PONCET (CEN Occitanie)
- Meggane RAMOS (Groupe Mammalogique Breton - GMB)
- René ROSOUX (CNPN)
- Patricia ROUSSET (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)
- Thomas RUYS (Groupe de Recherche et d'Intervention sur la Faune Sauvage - GRIFS)
- Franck SIMONNET (SFEPM)
- Jacques THIRIET (Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace)
- Bastien THOMAS (Groupe Mammalogique Normand)
- Marie-Cécile VIRION (DREAL Grand Est)

Étaient excusés :

- Christian ARTHUR (SFPEM)
- Xavier BIROT-COLOMB (LPO Rhône-Alpes)
- Cécile CAPELLE (DIR Nord-Ouest)
- Elise CARNET (DREAL Bretagne)
- Estelle CHEVILLARD (Agence de l'eau Artois Picardie – AE AP)
- Christian de la ROCHEFOUCAULD (Étangs de France)
- Sandrine GOUIN (Agence de l'eau Loire Bretagne – AE LB)
- Sarah GOYER (DIR Ouest)
- Hélène JACQUES (SFPEM)
- Frédéric LEBLANC (EDF)
- Maud MILLET (EDF)
- Christophe POUPARD (Agence de l'eau Seine Normandie – AE SN)
- Manuelle RICHEUX (DREAL Ile de France)
- Anne OSWALD (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (DGAMPA/SPMAD/SDAEP/BAQUA))
- Dominique TESSEYRE (Agence de l'Eau Adour-Garonne)
- Astrid THOMAS-BOURGNEUF (DIR Ouest, SEM, PMI)
- Aurélien TOCQUEVILLE (ITAVI filière piscicole – service aquaculture)

Véronique Barthélemy introduit la réunion en remerciant les nombreux participants et en présentant les principaux enjeux actuels du PNA.

Elle insiste tout d'abord sur l'importance de détecter précocement l'arrivée de l'espèce sur un territoire afin qu'elle soit bien prise en compte dans les politiques publiques locales. Il est également essentiel de préparer son arrivée dans les régions qu'elle n'a pas encore recolonisées en améliorant la qualité des corridors écologiques et de ses habitats en général, tout en préparant la profession aquacole. Une étude a donc été menée en 2021 pour identifier des pistes d'amélioration du protocole de prospection sur les fronts de recolonisation. En 2022, la question de la cohabitation entre Loutre et activités aquacoles va être prise en compte au travers d'un travail confié à l'animateur national Loutre-pisciculture. Il est également rappelé l'importance de la mise en place, au niveau des régions, de réseaux de collecte de cadavres ou d'échantillons, pour pouvoir suivre l'évolution des populations par des analyses génétiques, et identifier des facteurs susceptibles d'impacter les populations ; cela permet également de détecter éventuellement la survenue d'une épizootie. Les délais de mise en place de ces réseaux de collecte sont longs (nécessité de solliciter une dérogation au titre de la réglementation sur les espèces protégées), il est donc nécessaire de les organiser au plus tôt.

La centralisation des données de présence de la Loutre est une question essentielle car elle permet notamment d'améliorer la prise en compte de la Loutre dans les politiques environnementales et sectorielles.

La difficulté majeure pour la mise en œuvre des actions du PNA est toujours le manque chronique de moyens financiers ; c'est pourquoi il est fondamental de poursuivre la sensibilisation des publics aux enjeux liés à l'espèce et aux menaces qui pèsent sur elle, en particulier auprès des collectivités, dont les régions qui bénéficient en général de crédits importants et qui sont souvent autorités de gestion de fonds européens.

La DREAL ajoute que la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère de la transition écologique a bien identifié le manque de connaissances de la politique PNA au niveau national, et a lancé une réflexion sur une plus grande communication sur cette politique.

Olivier Patrimonio (MET/DEB) fait un point sur la politique PNA. 60 plans, pour environ 200 espèces, sont en cours de déclinaison, En 2021 et 2022, 7 nouveaux PNA faune vont paraître, ainsi que 9 nouveaux PNA flore. Il rappelle que le PNA Loutre permet d'accompagner la dynamique de reconquête de l'espèce sur ses anciens territoires.

Marie Hanser-Masson présente ensuite les principales avancées du plan au cours de l'année 2021 puis les actions prioritaires pour 2022 pour être discutées au sein de ce comité.

Les opérateurs régionaux des déclinaisons du plan, lorsqu'elles existent, ou les correspondants locaux du groupe Loutre national de la SFPEM sont dans un second temps invités à résumer la situation de l'espèce dans leur région, les principales actions mises en œuvre pour sa conservation, et à s'exprimer sur les difficultés rencontrées.

CONNAISSANCES ET VEILLE ECOLOGIQUE

Action 1 : Suivre la recolonisation et la répartition de la Loutre d'Europe

La dernière mise à jour de la carte de répartition de la Loutre d'Europe en France datant de 2016, les structures locales collectant des données sur la Loutre ont été sollicitées en 2021 pour transmettre l'ensemble de leurs données (à minima à l'échelle de la maille 10x10 km) sur la période 2016-2021. L'objectif est de finaliser en 2022 la carte de répartition 2012-2021, qui sera disponible sur le site consacré au PNA Loutre d'Europe : <https://www.sfepm.org/suivi-et-repartition-de-la-loutre.html>. Cette mise à jour permettra de mettre en avant les secteurs nouvellement colonisés, les manques en termes de prospection et les potentiels secteurs de disparition locale qui doivent nous alerter.

Au sein du groupe Loutre national, plusieurs réflexions avaient été lancées fin 2019, notamment sur la définition d'un protocole de suivi avec une pression de prospection plus importante que le protocole standard, à appliquer sur les fronts de recolonisation. Une subvention a été accordée à la SFEPM en novembre 2020 par la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour réaliser une étude sur cette problématique. Celle-ci a permis la prise en charge pendant 6 mois d'une stagiaire au sein de la SFEPM.

Les principaux résultats de cette étude sur « *l'efficacité du protocole de suivi de présence de la Loutre d'Europe sur le territoire français et pistes d'améliorations* » sont exposés lors de la réunion. Le rapport complet de l'étude, comprenant notamment les analyses statistiques, est disponible sur le site du PNA : <https://www.sfepm.org/publications-sur-la-loutre.html>.

Il est rappelé que **dans ce même onglet du site internet dédié au PNA Loutre peuvent être téléchargées gratuitement bon nombre de ressources bibliographiques** : le protocole de prospection standard, le protocole de valorisation des cadavres de loutres, le guide de recommandations pour la gestion des milieux ou encore le guide pour la prise en charge d'une loutre blessée.

Perspectives 2022

Rédaction par la SFEPM d'un document « boîte à outils » sur la base des résultats du stage de Léa Ferrand, des retours des structures impliquées dans le suivi de la Loutre en France et de la bibliographie disponible. Ce document présentera plusieurs protocoles, leurs objectifs, l'échelle à laquelle les appliquer, leurs avantages et leurs inconvénients. Les structures pourront choisir ce qui correspond à leurs besoins. Ce document sera révisable au fil du temps et des retours d'expériences. En annexe du document sera ajouté un catalogue d'illustrations des grands types de paysages (ruisseaux pyrénéens vs marais bretons, etc.), ainsi que des indications pour y rechercher les meilleurs sites de marquages. Cette annexe constituera une base pour aider les structures qui débutent les prospections.

Discussions

- Christine Fournier explique que, dans les régions où poussent une majorité de feuillus, la réalisation des prospections à l'automne peut se révéler problématique, les feuilles mortes au sol pouvant dissimuler les indices de présence sur le terrain. Elle demande si cela ne peut pas fausser les résultats statistiques.

Franck Simonnet rappelle que l'activité de marquage peut être plus intense à l'automne dans certaines régions, ce qui peut compenser ce problème de visibilité dû à la végétation.

La saisonnalité n'est probablement pas le facteur limitant dans la détection, ce qui n'est pas toujours le cas comme pour d'autres espèces où la donnée d'absence peut être invalidée dans le cadre de l'instruction de dossiers réglementaires (périodes d'inventaires) si la prospection n'a pas eu lieu à une période précise (exemple : le Desman des Pyrénées). Les prospections Loutre peuvent donc être réalisées en période moins favorable à la détection des indices de présence.

Ces remarques seront prises en compte dans la rédaction des conseils dans cette « boîte à outils », qui pourront ainsi être nuancés.

Action 2 : Recenser les cas de mortalité, assurer un suivi sanitaire et éco toxicologique, valoriser les spécimens de loutres d'Europe trouvées mortes

Dans le cadre du PNA Loutre, une carte dynamique recensant les cas de mortalité a été mise en ligne. Les données de mortalité prises en compte sont celles récoltées lors du premier plan, jusqu'à 2016. Il est nécessaire d'actualiser régulièrement cette carte. Elle est hébergée sur le module Loutre de l'Observatoire National des Mammifères, porté par la SFEPM (<http://www.observatoire-mammiferes.fr/atlas/espece/60630>) qui comprend également un centre de ressources sur la Loutre (<http://www.observatoire-mammiferes.fr/atlas/espece/60630>).

Grâce à un financement de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la SFEPM va préparer des kits de prélèvements d'échantillons sur cadavres de loutres pour la réalisation du suivi génétique des populations. Ils seront mis à disposition gratuitement des associations membres des réseaux de collecte régionaux.

Perspectives 2022

- Signature d'une convention de partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), identifié comme structure potentielle de stockage et de maintenance des échantillons biologiques (uniquement à destination d'analyses génétiques) de loutres au niveau national.
- Réunion avec l'OFB afin de formaliser les conditions d'implication du réseau SAGIR dans la collecte des cadavres de loutres et leur autopsie lorsqu'ils sont retrouvés dans le milieu naturel, sans lien de causalité évident avec une collision routière (surveillance sanitaire de l'espèce).
- Constitution au niveau national des kits pour le prélèvement d'échantillons sur les cadavres de loutres et distribution aux structures associatives qui le souhaitent (gants, microtubes, alcool, etc.).

Discussion

- Il est précisé que seuls des échantillons destinés aux analyses génétiques seront conservés au MNHN ; cela ne concernera pas les échantillons d'organes pour des études sanitaires ou éco toxicologiques.

- Johan Michaux remercie l'ensemble des partenaires pour la mise à disposition de ces échantillons qui ont permis à son laboratoire d'identifier plusieurs lignées génétiques de Loutre d'Europe en France. Il confirme que les échantillons qui, pour l'instant, sont stockés à l'Université de Liège, seront transmis au Muséum de Paris une fois l'étude sur la dynamique des populations terminée.

- Johan Michaux rappelle également que les modalités de conditionnement des échantillons diffèrent selon la nature des analyses souhaitées. Une conservation dans de l'alcool suffit pour une analyse génétique ; pour une étude écotoxicologique, il est préférable de conserver les échantillons, sans éthanol et au congélateur, ce qui peut engendrer des difficultés pour le transport des prélèvements. Ce sujet de la conservation des échantillons pourra être abordé dans le cadre du groupe de travail national « écotoxicologie » qui doit être mis en place.

- La DREAL mentionne la difficulté fréquente à trouver des lieux de stockage temporaire des cadavres, voire des prélèvements. Les services départementaux de l'OFB pourraient éventuellement être sollicités s'ils disposent de congélateurs adaptés. Paul Hurel (OFB) propose que cette question soit évoquée dans le cadre des discussions qui doivent avoir lieu entre la SFEPM et Anouk Decors du réseau SAGIR.

Charles Lemarchand signale que le réseau des muséums régionaux peut être sollicité pour ce stockage temporaire d'échantillons ou de spécimens entiers.

- Jean-François Bretaud du Cerema s'interroge sur la provenance des données utilisées pour la carte de mortalité. Elles proviennent majoritairement des associations, mais une discussion est en cours avec l'OFB pour intégrer leurs données opportunistes. Il y a également de plus en plus d'opérateurs routiers qui effectuent leur propre suivi de mortalité sur leur réseau : DIR, conseils départementaux, etc. Il serait intéressant de les connaître. Il faut vérifier si ces données sont déjà prises en compte ou non par les réseaux associatifs.

- Le GREGE et Johan Michaux seront consultés par la SFEPM pour la constitution des kits de prélèvements.

- René Rosoux (CNP) invite les structures à déposer rapidement leur demande de dérogation au titre des espèces protégées, dont l'instruction peut prendre des mois, même si les protocoles ne sont pas encore définis dans le détail. Véronique Barthélemy rappelle que l'organisation du réseau pour pouvoir déposer une telle demande prend également du temps.

Présentation de Johan Michaux « Appui à la gestion des milieux aquatiques sur un bassin méditerranéen, celui de l'Hérault, afin de favoriser la présence pérenne d'une espèce en voie de recolonisation, la Loutre d'Europe »

Cette étude qui a duré presque 4 ans, financée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, avait pour but d'essayer de mieux comprendre la situation de la Loutre dans le bassin versant de l'Hérault et d'évaluer si ses populations pouvaient avoir une présence pérenne dans cette région. Plusieurs problématiques ont été étudiées : évaluation de l'impact du tourisme, analyse génétique de la population, étude écotoxicologique et utilisation de pièges photographiques pour mieux comprendre l'écologie de l'espèce (et notamment apporter d'éventuelles preuves de reproduction).

L'étude se voulant non invasive, les analyses ont été réalisées principalement sur des épreintes très fraîches, où deux types de substances étaient recherchées : les micropolluants organiques comme les PCBs, les pesticides de type DDT, DDE, aldrine (liés à la viticulture conventionnelle pratiquée dans la basse vallée) et les éléments-traces métalliques tels que le plomb, le cadmium ou l'arsenic (liés aux anciennes mines d'arsenic dans la haute vallée).

Bien que ce pesticide soit interdit depuis plus de 40 ans, les résultats ont montré des traces de DDT en faibles concentrations, ainsi que de fortes concentrations en HCH et PCB sur la plupart des sites étudiés. Cette étude repose sur l'analyse d'épreintes, les résultats ne permettent donc pas d'avoir une aussi bonne vision de ces pollutions que si des organes ou de la graisse avaient été utilisés (une partie des polluants étant éliminés par les urines).

Les éléments-traces métalliques comme le plomb et l'arsenic étaient quant à eux présents en concentrations extrêmement importantes jusqu'à une quinzaine de kilomètres en aval des anciennes mines d'arsenic. Il n'existe malheureusement que peu de littérature pour pouvoir interpréter ces données. Il est donc prévu d'approfondir cette étude en comparant les taux retrouvés dans des tissus prélevés sur des cadavres de loutres collectés par l'OFB dans les mêmes secteurs.

Ces résultats sont inquiétants en ce qui concerne les organochlorés, les PCB, le plomb et l'arsenic. Bien que l'espérance de vie moyenne d'une loutre soit courte, la question se pose de savoir si la bioaccumulation de ces polluants peut quand même impacter la santé des animaux, ou leur reproduction. Un suivi par piégeage photographique a permis d'établir que de la reproduction avait bel et bien lieu dans la basse vallée de l'Hérault avec l'observation de femelles suitées.

Il serait intéressant de poursuivre également cette étude à plus large échelle. Cette question pourrait être traitée dans le cadre des discussions au sein du groupe de travail national qui sera mis en place sur le suivi écotoxicologique de la Loutre.

Les pièges photographiques ont également permis de montrer une différence d'activité diurne entre la basse vallée de l'Hérault où l'activité humaine est plus importante (loutres entièrement nocturnes) et la haute vallée (10 % de passages diurnes). En été, période où les canoës sont nombreux, les loutres deviennent totalement nocturnes. Les dérangements anthropiques impactent donc l'activité de la Loutre.

Une étude génétique a été menée en parallèle (estimation des densités, de la fragmentation des populations, étude de la diversité génétique et des risques de consanguinité, et étude de l'origine des loutres) sur des épreintes récoltées sur ce bassin versant de l'Hérault. Il semblerait que la recolonisation se soit faite en partie depuis les étangs côtiers au niveau de l'embouchure du Rhône en Camargue. Quelques individus proviennent du Massif central. La mixité génétique est bonne et le sex ratio est équilibré. Des échanges ont lieu entre la haute et la basse vallée de l'Hérault.

Un rapport scientifique a été publié et est disponible via l'Agence de l'eau qui a financé le programme.

Discussion

Olivier Patrimonio : Ces concentrations en PCB étaient-elles déjà connues sur ce bassin ?

→ Johan Michaux répond que non car aucune étude écotoxicologique n'avait été faite auparavant.

Christine Fournier : Des effets d'une intoxication aux PCB ont-ils déjà été documentés sur la Loutre, étant donné sa faible espérance de vie ?

- Charles Lemarchand : Un travail similaire a été réalisé entre 2004 et 2016 avec René Rosoux sur le bassin de la Loire, dans le cadre du plan Loire Grandeur Nature, avec le même ordre de grandeur retrouvé en termes de pollution.

Laurence Clottes (AE RMC) revient sur l'impact des barrages sur les populations de loutres et leurs densités en tant qu'obstacles aux déplacements.

- Johan Michaux répond que le plus important pour augmenter la densité en loutres n'est pas forcément de jouer sur les potentiels obstacles, mais de jouer sur la présence de milieux favorables et de refuges.
- Christine Fournier rappelle que les barrages peuvent constituer un risque de mortalité important.
- Gwendal Bodilis (AE SN) explique que l'effacement d'un barrage peut être propice à recréer un écosystème fonctionnel et plus favorable à la Loutre.

Jacques Thiriet (GEPMA) : la collecte d'épreintes n'est-elle pas déconseillée dans les secteurs où l'espèce est rare, au vu de l'importance du marquage dans les comportements sociaux ?

- Johan Michaux répond que toutes les épreintes ne sont pas récoltées sur chaque site de marquage.
- Charles Lemarchand abonde dans ce sens et rappelle que, même si l'épreinte est prélevée, l'odeur reste, et que des causes naturelles (comme une crue subite) peuvent également lessiver toutes les épreintes d'un site.
- René Rosoux insiste sur la nécessité de ne pas trop laisser de traces « humaines » pour éviter le dérangement de l'espèce.

PROTECTION ET GESTION CONSERVATOIRE

Action 3 : Réduire la mortalité d'origine anthropique sur la Loutre d'Europe

Un partenariat a été mis en place à la fin de l'été 2019 entre la SFPEM et l'entreprise *Gifts for Change* qui produit des bracelets à l'effigie de la Loutre, commercialisés dans les enseignes Nature et Découvertes et Cultura au sein d'une collection « Bêtes à porter ». Un euro par bracelet vendu est reversé à la SFPEM pour soutenir financièrement les centres de soins pour la faune sauvage et leur permettre d'accueillir des loutres en détresse. Il est prévu que les fonds collectés en 2020 et 2021 (environ 4 500€) soient reversés au centre de soins de la faune sauvage de Tonneins (47) pour remettre aux normes leur enclos dédié aux loutres.

Par ailleurs, la SFPEM s'est portée partie civile, avec le Groupe Mammalogique Breton et Bretagne vivante, dans une affaire de destruction volontaire de plusieurs loutres à Plouasne, dans les Côtes d'Armor. Une avocate et adhérente à la SFPEM représentera au tribunal les trois structures. L'audience aura lieu le 21 mars 2022.

Perspectives 2022

- Création d'un groupe de travail sur la procédure de relâcher des loutres en détresse accueillies en centres de soins, notamment pour décider d'une stratégie concertée sur le lieu de relâcher en fonction de divers critères comme la structure génétique des différentes populations (éviter de fausser le suivi génétique de la dynamique des populations), de la densité en loutres des secteurs de découverte et de relâcher, etc.

Discussion

- Charles Lemarchand : il y a une réflexion sur les sites de relâcher des loutres accueillies dans le centre de soins Panse-Bêtes, qui sont relâchées dans les cours d'eau dont elles sont issues pour éviter les biais lors du suivi génétique de la dynamique des populations.
- Damien Lerat (SHNA) demande s'il existe une carte des centres de soins en France, l'animatrice propose de la faire figurer sur les pages dédiées au PNA Loutre.

Action 4 : Améliorer le potentiel d'accueil des milieux pour la Loutre d'Europe

Perspectives 2022

- Nouvelle campagne de diffusion du guide pour la gestion des milieux : il paraît utile de cibler les centres de ressources à disposition des gestionnaires de milieux.
- Participation de la SFPEM aux réflexions pour monter deux projets Life afin d'anticiper le retour de l'espèce à la frontière nord-est (Ardennes belges) et au niveau alpin.

Discussions

- Damien Lerat réitère l'intérêt des co-animateurs du PRA en Bourgogne - Franche-Comté à intégrer un futur projet Life dans le nord-est, le nord de la Côte-d'Or et la Franche-Comté étant des secteurs stratégiques pour la recolonisation de l'espèce.
- Johan Michaux alerte sur les projets de réintroduction d'individus issus de parcs zoologiques qui risquent d'être des hybrides issus de loutres d'Europe et de loutres asiatiques ; ces projets ne sont pas français mais peuvent exister dans des pays limitrophes (en Belgique et aux Pays-Bas par exemple).
- Franck Simonnet insiste sur l'utilisation de l'outil PNA pour inciter à la réhabilitation d'ouvrages hydrauliques afin d'améliorer leur transparence écologique, et pour la restauration des habitats naturels. Cette action doit être prioritaire, y compris dans les régions où la Loutre n'est pas encore revenue.
 - ➔ Véronique Barthélemy mentionne les financements potentiels des agences de l'eau pour restaurer le bon état écologique des cours d'eau. Laurence Clottes et Gwendal Bodilis : Les agences de l'eau accompagnent techniquement et financièrement des actions de reconquête du bon état écologique des cours d'eau, bénéficiant à la Loutre et à d'autres espèces, et lancent régulièrement des appels à projets dans ce but. Un appel à projet vient d'être lancé par l'AE RMC sur la biodiversité (clôture au 30/04/2022), hors politique classique de restauration du bon état des milieux aquatiques.
 - ➔ Camille Fraissard et Franck Simonnet pensent que ces sources de financement sont intéressantes mais le montage des dossiers de demande de subvention peut parfois être très lourd pour les structures locales, surtout celles ne bénéficiant pas d'aide financière de leur DREAL ou de leur région pour l'animation du plan. Une réflexion devrait être menée dans chaque région pour aider à répondre aux appels à projets.
- Véronique Barthélemy propose aux DREAL de vérifier avec les DDT si les arrêtés préfectoraux concernant l'interdiction des pièges tuants aux abords des cours d'eau en zone de présence de la Loutre sont bien pris annuellement. Ils pourront être notamment revus à la suite de la prochaine mise à jour de la carte de répartition de l'espèce.

Action 5 : Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités piscicoles

Cette action est habituellement difficile à financer. Toutefois, deux financements conséquents ont été obtenus fin 2021 auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et de la Fondation Nature et Découvertes. Ils vont permettre de décliner plusieurs sous-actions en 2022.

Perspectives 2022 :

- Mise à jour et ré-impression de la plaquette « Loutre et pisciculture », sur la médiation mise en place dans le cadre du PNA,
- Campagne de suivi des exploitations expertisées par le passé (nouvelle évaluation du risque de prédation, retour d'expérience sur les systèmes de protection mis en place et leur efficacité) et rédaction d'une synthèse au niveau national,
- Expertises de plusieurs exploitations piscicoles,
 - Etude sur la prédation en étangs et expérimentations de nouvelles pratiques ou systèmes de protection plus adaptés à ces grandes surfaces afin de réduire la pression de prédation.

Une réunion sera organisée avec les représentants des professionnels du monde aquacole, dont l'ITAVI, sur les modalités de réalisation des expérimentations sur les étangs.

Discussions

- Jésabel Laithier (ITAVI) : Stéphane Raimond est-il toujours l'animateur « Loutre et pisciculture » dans le cadre du PNA ?
 - ➔ L'animatrice confirme que M. Raimond demeure en tant qu'expert indépendant l'interlocuteur privilégié sur cette problématique.
- Jésabel Laithier : quels sont les financements mobilisables par et pour les pisciculteurs ?
 - ➔ Aucune indemnisation n'est prévue pour compenser les pertes dues à de la prédation par des loutres, les subventions de la DREAL NA et de la Fondation Nature et Découvertes serviront à couvrir une dizaine d'expertises d'exploitations. Concernant la mise en protection de ces exploitations, des demandes de subvention pourront être faites principalement dans le cadre du futur FEAMPA. L'un des objectifs du PNA est de rédiger un guide pour aider les pisciculteurs à monter ces dossiers de subventions.
- Alain Marié (Étangs de France - FFA) rappelle l'importance des pertes économiques sur les piscicultures de type esturgeonnières et salmonicultures, et insiste sur le fait que le coût des infrastructures de protection ne devrait pas retomber sur les exploitants. Il rappelle la demande de la profession il y a quelques années de la prise en compte totale de ces coûts par la collectivité, ainsi qu'une indemnisation en cas de prédation, comme cela se fait pour les grands prédateurs. Marie Hanser-Masson rappelle que l'indemnisation de ces pertes n'est pas prévue. Alain Marié est disposé à échanger avec Stéphane Raimond sur ces questions.
Il s'interroge sur les solutions qui pourraient être proposées et testées sur les élevages de pisciculture extensive en étangs.

COMMUNICATION ET ANIMATION

Action 6 : Communiquer et sensibiliser sur la Loutre d'Europe auprès des professionnels, des usagers de la nature et du grand public

L'animatrice du plan a communiqué à plusieurs reprises en 2021, sur la Loutre et sur le PNA :

- Intervention dans deux émissions de radios,
- Rédaction d'un article de vulgarisation dans *La Salamandre*,
- Mise à disposition de supports pédagogiques de l'UICN à destination des enfants, traduits en français, sur la page Facebook de la SFPEM pour la Journée Mondiale de la Loutre,
- Rédaction d'un communiqué de presse « La Loutre et la chasse, vrai ou faux problème ? »,
- Implication dans la campagne de mobilisation citoyenne « Bienvenue en Zone sauvage », organisée par le collectif « On est prêts » (la Loutre faisait partie de la douzaine d'espèces menacées françaises, ambassadrices de la biodiversité patrimoniale).

Perspectives 2022

La subvention accordée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine fin 2021 permettra d'éditer une plaquette de présentation du PNA Loutre.

Le groupe Loutre national a souhaité disposer de supports généralistes d'informations sur la Loutre. Une demande de subvention sera déposée auprès de la Fondation Nature et Découvertes en avril 2022 pour la réalisation de kakémonos sur le PNA et la Loutre.

L'animatrice nationale réfléchira à monter un programme d'animation à proposer à différentes structures (scolaire, parcs zoologiques etc.) pour les prochaines éditions de la Journée mondiale de la Loutre.

Action 7 : Animer le plan, coordonner les initiatives, favoriser le partage des connaissances et apporter une assistance scientifique et technique sur la Loutre d'Europe

L'animatrice nationale a pris part à trois événements en ligne en 2021 :

- Fin février, un séminaire dédié à la conservation de la Loutre d'Europe organisé par l'*Otter Specialist Group* (OSG) de l'UICN (compte-rendu dans le 13^{ème} numéro de l'Echo du PNA),
- Fin mai, un webinaire organisé par l'*International Otter Survival Fund*, à l'occasion de la journée mondiale de la Loutre, où des intervenants du monde entier présentaient la situation des espèces de loutres présentes dans leur pays, et le résultat de leurs recherches.
- Et enfin, fin novembre, un webinaire sur la Loutre d'Europe a été organisé par des naturalistes belges, allemands et néerlandais. Des intervenants de la Basse-Saxe, de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, des Pays-Bas, de la Flandre et de la Wallonie ont présenté la répartition de l'espèce dans ces différentes régions ainsi que des exemples de mesures prises pour sa conservation. C'était l'occasion parfaite pour échanger sur le projet LIFE concernant le nord-est de la France et de prendre des contacts pour de futurs partenariats. Un compte-rendu figurera dans le prochain bulletin *Mammifères Sauvages* ainsi que sur le site du PNA Loutre.

Perspectives 2022

- La participation de l'animatrice du PNA à deux événements internationaux devra être étudiée :
 - 15^{ème} congrès international sur la Loutre organisé par l'*Otter Specialist Group* de l'UICN (France et visioconférence)
 - et 34^{ème} colloque européen sur les mustélidés.

La déclinaison du PNA Loutre en régions : les actions entreprises

Les opérateurs des déclinaisons régionales du plan présentent la situation dans leur région.
Les actions détaillées sont disponibles dans le bilan national 2021 en téléchargement libre sur le site du plan: <https://www.sfepm.org/publications-sur-la-loutre.html> .

REGION	Type de l'animation régionale	Opérateur régional	Principaux éléments
Auvergne – Rhône - Alpes	Rédaction d'une déclinaison régionale (<i>en cours</i>)	Co-animation GMA et LPO AuRA	La Loutre a toujours été présente en Auvergne alors que l'ex-région Rhône-Alpes constitue un front de recolonisation sur lequel un effort d'acquisition de données est fait. Les actions sont différentes entre les deux anciennes régions, et incluent notamment l'identification de « points noirs » routiers, l'accompagnement de maîtres d'ouvrage dans l'aménagement d'ouvrages d'art et la mise en place de deux groupes de travail sur les continuités écologiques et la cohabitation avec les activités piscicoles.
Bourgogne – Franche - Comté	Rédaction d'une déclinaison régionale en 2020	Co-animation SHNA et LPO Franche-Comté	Les zones de présence en Bourgogne se maintiennent. L'Yonne est en cours de recolonisation et, côté franc-comtois, l'espèce a été redécouverte en 2021 sur un affluent du Doubs. Les actions incluent notamment des diagnostics d'ouvrages avec mise en place et évaluation de l'efficacité de banquettes à loutre, la signature de Havres de paix, la protection d'une pisciculture dans le Morvan et la formation des différents acteurs (DDT, techniciens de rivière, piégeurs) ainsi que celle d'un réseau de veille en Franche-Comté. Ces actions seront poursuivies en 2022.
Bretagne	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	GMB	L'espèce est bien installée, sauf à l'est de la région, où de nouveaux bassins sont peu à peu colonisés. Les actions comprennent les autopsies de tous les cadavres retrouvés, sensibilisation-formation, la création d'outils de sensibilisation, le diagnostic d'ouvrages, avec l'aménagement de banquettes. En 2022 est prévue la poursuite des actions, avec notamment la prospection des bassins en front de recolonisation, l'accompagnement d'un lycée pour un sentier pédagogique, une action en justice en cours pour destruction de spécimens et une étude vétérinaire sur les parasites de l'espèce et sa dynamique de population en Bretagne.
Centre-Val de Loire	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	OFB	La région se situe en front de recolonisation. Un prélèvement issu d'ADN environnemental serait positif dans l'Eure-et-Loir où la présence de la Loutre n'est pas connue (cela reste à confirmer). Peu de structures travaillent sur la Loutre. Sologne Nature Environnement (SNE) réalise des prospections pour un conseil départemental dans le but d'aménager des banquettes. Une réflexion est en cours sur une reprise éventuelle de l'animation par SNE.
Grand Est	Pas de déclinaison	-	L'espèce est considérée comme disparue de la région, à part une petite population relictuelle dans la forêt d'Orient. Des épreintes ont été trouvées dans l'Aube début 2022.

REGION	Type de l'animation régionale	Opérateur régional	Principaux éléments
			Aucune action n'est menée, mais les réflexions dans le cadre du projet LIFE dans le nord-est auront pour objectif d'anticiper le retour de l'espèce.
Hauts-de-France	Pas de déclinaison	-	-
Ile-de-France	Pas de déclinaison	-	-
Normandie	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	-	La rédaction d'une déclinaison régionale est prévue en 2022. L'espèce présente une bonne dynamique de recolonisation mais des sites où des épreintes avaient été observées par le passé ne sont pas confirmés : aucun nouvel indice n'est trouvé malgré les prospections. En zone amont du bassin de l'Orne, l'espèce est peu présente : l'objectif est de comprendre et de communiquer sur ce manque de dynamisme. L'accent va donc être mis sur la mobilisation des techniciens de rivière pour assurer une veille et la signature de Havres de paix. En 2022, le Conseil départemental du Calvados souhaite créer des Havres de paix dans des Espaces naturels sensibles (ENS).
Nouvelle-Aquitaine	Mise en œuvre d'actions sans déclinaison régionale	GRIFS, PCN, GMHL	L'espèce se porte bien. L'animation des actions sur les anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes est réalisée respectivement par le GRIFS, le GMHL et Vienne Nature. En 2022, en Aquitaine sont prévus la mise à jour de la carte de répartition de l'espèce et des « points noirs » de mortalité routière, la sensibilisation d'acteurs, la signature de Havres de paix, des expertises en piscicultures, le montage d'un réseau de collecte de cadavres en collaboration avec l'ensemble de la région ainsi que des autopsies et des analyses biologiques sur quelques individus. Dans le Limousin, des actions sont menées depuis 2011. La rédaction de préconisations pour prévenir la mortalité au niveau des infrastructures de transport et pour la médiation avec les activités piscicoles est notamment prévue. En Poitou-Charentes, des autopsies et des analyses sont programmées en 2022.
Occitanie	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	-	Les structures ne bénéficient d'aucun financement pour une animation régionale. Les actions se poursuivent autant que possible via d'autres projets selon les anciennes coordinations Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon. Ainsi, des prospections sont réalisées dans le cadre du PNA Desman et des données opportunistes sont récoltées sur les sites gérés par le CEN. Les actions incluent aussi la signature de Havres de paix, la formation dans des usines EDF (dans le cadre du PNA Desman) sur les enjeux des ouvrages hydroélectriques, des prospections sur la Garonne par NEO où la Loure est absente sur certains secteurs, ainsi que l'accompagnement de pisciculteurs, notamment dans le Tarn. Côté Languedoc-Roussillon, une étude (présentée en détails plus haut) sur le bassin de l'Hérault a été menée ainsi que des animations lors des journées mondiales des zones humides. La signature de havres de paix est prévue en 2022, tout comme un projet de suivi de l'espèce dans les Cévennes dans le cadre d'un appel à projet citoyen du département.

REGION	Type de l'animation régionale	Opérateur régional	Principaux éléments
Pays de la Loire	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	LPO Pays de la Loire	La recolonisation de la région est en cours, l'espèce étant bien présente en Vendée et en Loire-Atlantique. Elle recolonise lentement la Mayenne et la Sarthe. Les actions récentes ont porté sur l'expertise et l'aménagement d'ouvrages (trois ouvrages aménagés en Maine-et-Loire). En 2022, les suivis d'ouvrages se poursuivent, avec notamment un programme du Conseil départemental de Loire-Atlantique en lien avec le GMB pour aménager une vingtaine d'ouvrages. La collecte de cadavres est en place depuis plusieurs années, et le réseau dispose de nombreux échantillons, surtout en Loire-Atlantique et en Vendée.
Sud / PACA	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	LPO PACA	-

Le bilan complet pour l'année 2021 est disponible en téléchargement libre sur le site du plan : <https://www.sfepm.org/publications-sur-la-loutre.html>

Après avoir remercié les participants à la réunion, Marie Hanser-Masson annonce son départ et présente Nathalie de Lacoste qui va reprendre la mission d'animation nationale du PNA Loutre.

La réunion se termine à 13h00.